



MARCHÉ DE SERVICES N° A0-2026-03
ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

PROCÉDURE FORMALISÉE

En application des dispositions des articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2124-1 et R2124-2-1 du Code de la commande publique.

OBJET DU MARCHÉ :
MARCHÉ MAINTENANCE MULTITECHNIQUE

Article 1 – Objet de l’acte d’engagement

■ Objet du marché

Le marché a pour objet la réalisation des prestations de maintenance multitechnique pour le compte de la Cité de l’architecture et du patrimoine.

Les prestations attendues par la Cité de l’architecture et du patrimoine sont détaillées au Cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Article 2 – Identification du pouvoir adjudicateur

CITE DE L’ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Établissement public à caractère industriel et commercial

Siège social :

1 place du Trocadéro, 75116 Paris

Nom, prénom, qualité du signataire :

Monsieur Julien BARGETON, Président de la Cité de l’architecture et du patrimoine.

Comptable public assignataire des paiements :

L’agent comptable de la Cité de l’architecture et du patrimoine.

Article 3 – Engagement du candidat

Article 3.1 - Entreprise unique

Paragraphe à remplir lorsque le candidat se présente seul

Je soussigné (nom, prénoms, qualité) :

☐ **agissant pour mon propre compte** ☐ **agissant pour le compte de la société**

Nom de la société :

Adresse :

Capital :

N° SIRET : code NAF :

Téléphone :Télécopieur :

☐ **agissant pour le compte de la personne publique candidate :**

Nom :

Adresse :

Capital :

N° SIRET : Code NAF :

Téléphone : Télécopieur :

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses techniques particulières (CCTP), du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et leurs annexes,

Après avoir établi la déclaration prévue à l'article R.2143-3 du Code de la commande publique,

M'engage sans aucune réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dont l'objet est défini ci avant.

Article 3.2 - Groupement d'entreprise

Paragraphe à remplir lorsque les entreprises se portent candidates sous forme de groupement

Nous soussignés,

1^{er} contractant :

Nom, prénoms, qualité.....

Nom de la société :

Adresse :

Capital :

N° SIRET : Code NAF :

Téléphone : Télécopieur :

☐ **agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du**

☐ du groupement solidaire

☐ du groupement conjoint

☐ mandataire solidaire

☐ mandataire non solidaire

2^{ème} contractant *(à dupliquer le cas échéant, c'est-à-dire : A remplir autant de fois que de cotraitant) :*

Nom, prénoms, qualité.....

Nom de la société :

Adresse :

Capital :

N° SIRET : Code NAF :

Téléphone :Télécopieur :

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses techniques particulières (CCTP), du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et des annexes,

Après avoir établi la déclaration prévue à l'article R.2143-3 du Code de la commande publique,

Nous engageons sans aucune réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dont l'objet est défini ci avant.

Article 4 – Montant

Le présent marché est conclu, conformément à l'article 1.4 du CCAP, pour une période ferme de 24 mois (du 1^{er} décembre 2026 au 30 novembre 2028), reconductible deux fois pour une durée de 12 mois, soit une durée maximale de 48 mois (échéance au 30 novembre 2030). Les montants ci-dessous décomposent, par année civile pour les besoins de la révision annuelle des prix, le prix global et forfaitaire sur cette durée.

4.1 Montant de la DPGF phase 1 - Initiale d'une durée d'un mois allant du 01/12/2026 au 31/12/2026,
(à remplir par le candidat) :

:

Montant hors taxes arrêté en chiffres à :	 € HT
Taux de la TVA :	 %
Montant TTC arrêté en chiffres à :	 € TTC
Montant TTC arrêté en lettres à :	 Euros toutes taxes comprises

4.2 Montant de la DPGF phase 2 Exploitation Courante pour l'année 01/01/2027 au 30/11/2027, (à remplir par le candidat) :

Montant hors taxes arrêté en chiffres à :	 € HT
Taux de la TVA :	 %
Montant TTC arrêté en chiffres à :	 € TTC
Montant TTC arrêté en lettres à :	 Euros toutes taxes comprises

4.3 Montant de la DPGF phase 2 Exploitation Courante pour l'année 01/12/2027 au 30/11/2028, (à remplir par le candidat) :

Montant hors taxes arrêté en chiffres à :	 € HT
Taux de la TVA :	 %
Montant TTC arrêté en chiffres à :	 € TTC
Montant TTC arrêté en lettres à :	 Euros toutes taxes comprises

4.4 Montant de la DPGF phase 2 Exploitation Courante pour l'année 01/12/2028 au 30/11/2028 (à remplir par le candidat) :

Montant hors taxes arrêté en chiffres à :	 € HT
Taux de la TVA :	 %
Montant TTC arrêté en chiffres à :	 € TTC
Montant TTC arrêté en lettres à :	 Euros toutes taxes comprises

4.5 Montant de la DPGF phase 2 Exploitation Courante pour l'année 01/12/2029 au 30/11/2030, (à remplir par le candidat) :

Montant hors taxes arrêté en chiffres à :	 € HT
Taux de la TVA :	 %
Montant TTC arrêté en chiffres à :	 € TTC
Montant TTC arrêté en lettres à :	 Euros toutes taxes comprises

4.6 Montant total de la DPGF durant toute la durée du marché, (à remplir par le candidat) :

Montant hors taxes arrêté en chiffres à :	 € HT
Taux de la TVA :	 %
Montant TTC arrêté en chiffres à :	 € TTC
Montant TTC arrêté en lettres à :	 Euros toutes taxes comprises

4.7 Montant de la part à commande :

Conformément l'article 1.3 du CCAP, le marché comprend également une partie à bon de commandes pour la réalisation des prestations hors forfait décrites au Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) notamment à l'article 6, selon les prix unitaires indiqués à l'annexe n°2 de l'acte d'engagement (BPU). Cette partie sera exécutée sous forme d'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, sans montant minimum et avec un montant maximum fixé à 1 800 000 € HT conformément à l'article R.2162-4 du Code de la commande publique. Le montants maximum cité ci-avant sera exécuté tout au long de la durée maximale du marché fixé à l'article 1.4 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

La DPGF et le BPU sont annexés au présent acte d'engagement.

■ En cas de cotraitance, la répartition du montant est détaillée à l'article 8.4 du présent acte d'engagement.

Article 5 – Sous-traitance

Cette clause est obligatoire (*prendre a ou b EN RAYANT LA MENTION INUTILE*)

- a) Je n'envisage / nous n'envisageons pas de sous-traiter pour le moment.
- b) Cas d'une entreprise unique : J'envisage de sous-traiter et l'annexe* au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans l'annexe constitue le montant maximal de la créance que le(s) sous-traitant(s) concerné(s) pourra(ont) céder ou présenter en nantissement.

Cas d'un groupement d'entreprise : nous envisageons de sous-traiter et l'annexe* au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que nous envisageons de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans l'annexe constitue le montant maximal de la créance que le(s) sous-traitant(s) concerné(s) pourra(ont) présenter en nantissement.

Chaque annexe* (DC4) constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à cette(ces) annexe(s) est de :

Montant en euros H.T.

Montant de la TVA

Montant T.T.C.

Et réparti de la façon suivante :

[illegible]

* En cas de présentation d'un ou de plusieurs sous-traitants, le candidat fournit à l'appui (en annexe) du présent acte d'engagement un DC4 ([formulaire DC4](#) à reproduire si nécessaire : **1 exemplaire par sous-traitant**) pour chacun des sous-traitants. En cas de recours à la sous-traitance, les opérateurs économiques devront joindre les déclarations exigées à l'article R2193-1 du Code de la commande publique.

Article 6 – Nantissement - Cession de créance

Le montant maximal de la créance que le titulaire pourrait céder ou présenter en nantissement est de *(montant total du marché diminué de la sous-traitance envisagée)* :

Titulaire ou mandataire :

Montant en euros H.T.
Montant de la TVA
Montant T.T.C.

Article 7 – Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée initiale ferme de 24 mois, à compter du 1er décembre 2026 jusqu'au 30 novembre 2028.

Le marché est reconductible 2 (deux) fois 12 (douze) mois par tacite reconduction, sans qu'il ne puisse excéder une durée maximale de 48 mois. En cas de non reconduction du marché, la personne habilitée à signer le marché prend par écrit la décision de ne pas le reconduire le marché. La Cité de l'architecture et du patrimoine notifie au titulaire la décision de non reconduction au moins quatre mois avant la fin de la durée du marché.

Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

Dans ce cas, le titulaire reste cependant engagé jusqu'à la fin de la période en cours et ne peut pas prétendre à une quelconque indemnité, rémunération, etc...

Article 8 – Paiement

Article 8.1 - Compte à créditer *(fournir un RIB)* :

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des bénéficiaires ci-dessous :

Titulaire ou mandataire :

- du compte ouvert au nom de:

- à l'établissement bancaire suivant :

- sous le numéro de compte :

- code établissement :
- BIC/IBAN

code guichet :

Clé RIB/RIP :

Article 8.2 - Avance *(articles R.2191-3 à R.2191-10 du Code de la commande publique et article 5.5 du CCAP)* :

Je renonce au bénéfice de l'avance :

☐

Non

☐

Oui

Article 8.3 - Acomptes

La demande d'acompte et son versement s'effectuent dans le cadre des articles R.2191-21 à R.2191-22 du Code de la commande publique sur la base des prestations effectuées.

La périodicité des acomptes est fixée au maximum à trois (3) mois. Lorsque le titulaire du marché est une petite ou moyenne entreprise, ce délai est ramené à un mois pour les marchés de travaux et sur demande du titulaire du marché pour les marchés de fournitures et services.

Les demandes d'acomptes et le solde sont justifiés à partir du constat du service fait. Le paiement des acomptes n'a pas de caractère définitif.

Le montant de chacun des acomptes est déterminé par le pouvoir adjudicateur sur la base du descriptif des prestations effectuées et de leur montant produit par le titulaire.

Article 8.4 - Désignation des cotraitants et répartition des prestations (à compléter le cas échéant) :

Pour l'exécution du marché public, le groupement d'opérateurs économiques est :

☐ conjoint OU ☐ solidaire

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

Article 9 – Signature du marché par le titulaire individuel ou, en cas groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement

Article 9.1 - Signature du marché public par le titulaire individuel :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Article 9.2 - Signature du marché public en cas de groupement :

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant ([article R. 2142-23](#) ou [article R. 2342-12](#) du code de la commande publique) :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :

☐ conjoint OU ☐ solidaire

☐ Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :

- ☐ pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
[joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis]
- ☐ pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;
[joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis]
- ☐ ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.
[hors cas des marchés de défense ou de sécurité dans lequel ces documents ont déjà été fournis].

☐ Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :

- ☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
- ☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;
- ☐ donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :
[Donner des précisions sur l'étendue du mandat.]

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
--	---------------------------	-----------

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

Article 10 – Annexes

Les documents suivants sont annexés au présent acte d'engagement et en font donc partie intégrante :

- L'annexe n°1 de l'acte d'engagement : « La Décomposition de prix global et forfaitaire – DPGF » ;
- L'annexe n°2 de l'acte d'engagement « Le Bordereau de prix unitaire » ;
- L'annexe n°3 de l'acte d'engagement « Le cadre de réponse technique » ;
- L'annexe n°4 de l'acte d'engagement « L'engagement de confidentialité » ;
- L'annexe n°5 de l'acte d'engagement « L'attestation d'absence de conflit d'intérêt » ;
- L'annexe n°6 de l'acte d'engagement « L'attestation de respect des lois et principes régissant la République française » ;
- L'annexe n°7 de l'acte d'engagement « Les clauses de sous-traitance et protection des données personnelles »
- L'annexe n°8 de l'acte d'engagement: Charte sociale du Ministère de la Culture ;

Article 11 – Signature de l'acheteur

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A Paris, le

Le Représentant du pouvoir adjudicateur